

**GROUPE REMY COINTREAU -TRANSITION AUX NORMES IFRS**

Préambule :

De façon générale, les données contenues dans ce document ont été établies sur la base des normes et interprétations en vigueur lorsque celui-ci a été rédigé ; si ces normes et interprétations sont modifiées par les exposés sondages en cours ou à venir, les données chiffrées qui seront présentées lors de la publication par le groupe des comptes au 31 mars 2006 pourront éventuellement différer de celles contenues dans ce document.

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les premiers comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS seront ceux de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2005. Ces comptes seront préparés à partir d'une situation d'ouverture au 1^{er} avril 2004, permettant de présenter un exercice de comparatif.

Le présent document constitue un complément aux informations communiquées dans le document de référence de l'exercice 2004/05 chapitre 5.1.2 pages 39 à 41, dans le cadre des recommandations émises par les autorités de marché (CESR, AMF) concernant la transition entre les normes comptables françaises et les IFRS.

Les informations narratives relatives à l'application de IFRS 1 "première adoption des IFRS" sont reproduites dans le dernier chapitre de document, de même que la description de l'impact des IFRS sur les principes comptables retenus par le groupe.

Ce document contient un tableau de rapprochement entre les normes françaises et IFRS pour :

- Les capitaux propres au 1er avril 2004 et au 31 mars 2005 ;
- Le bilan au 1er avril 2004 et au 31 mars 2005 ;
- Le compte de résultat au 31 mars 2005 ;
- Des commentaires détaillés sur les éléments venant en rapprochement.

Il est rappelé que les normes IAS 32 et IAS 39 ne sont appliquées par le groupe que depuis le 1^{er} avril 2005, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1. Aucun impact n'est donc mentionné au titre des exercices qui font l'objet de ce document.

Les données chiffrées concernant le bilan de transition synthétique au 1er avril 2004 présentées à titre préliminaire dans le document de référence ont fait l'objet de modifications subséquentes suite à l'approfondissement de certains sujets et à la revue des commissaires aux comptes. Ces changements sont commentés dans le présent document.

1. Capitaux propres au 31 mars 2005 et au 1er avril 2004

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 mars 2005			Au 1er avril 2004		
	Groupe	Mino-ritaires	Total	Groupe	Mino-ritaires	Total
Capitaux propres - normes françaises	1 101,8	15,9	1 117,7	1 111,1	12,5	1 123,6
Impact IAS16 et IAS38	35,0		35,0	34,1		34,1
Plus-value d'apport et goodwill Maxxium (IFRS 3)	24,1		24,1	22,3		22,3
Prise en compte des écart actuariels différés (IAS19)	(17,7)		(17,7)	(12,7)		(12,7)
Régimes de santé post-emploi (IAS19)	(3,4)		(3,4)	(3,4)		(3,4)
Actualisation des provisions pour risques (IAS37)	1,0		1,0	4,9		4,9
Impôt différé sur l'écart entre la valeur des marques en consolidation et leur valeur fiscale (IAS12)	(254,6)		(254,6)	(283,4)		(283,4)
Impôt différé sur écarts d'évaluation des stocks des entités adhoc (IAS12)	9,0		9,0	8,3		8,3
Reclassement lié à la consolidation des entités adhoc (IAS27)	(25,9)	3,2	(22,7)	(23,5)	0,7	(22,8)
Autres	(0,4)	0,3	(0,1)	(0,1)	0,3	0,2
Capitaux propres - normes IFRS	868,9	19,4	888,3	857,6	13,5	871,1



2. Bilans au 31 mars 2005 et au 1er avril 2004

2.1 Bilans comparés

En millions d'euros	Au 31 mars 2005			Au 1er avril 2004		
	Normes Françaises (a)	Normes IFRS (b)	Ecart (b) - (a)	Normes Françaises	Normes IFRS	Ecart (b) - (a)
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	923,4	922,7	(0,7)	969,1	968,2	(0,9)
Immobilisations corporelles	133,3	195,6	62,3	142,8	204,8	62,0
Titres mis en équivalence	89,4	113,6	24,2	78,3	100,7	22,4
Investissements financiers	23,8	7,7	(16,1)	21,9	7,4	(14,5)
Impôts différés actifs	4,8	3,9	(0,9)	6,7	4,0	(2,7)
Total Actifs non courants	1 174,7	1 243,5	68,8	1 218,8	1 285,1	66,3
Stocks	831,7	845,9	14,2	874,0	880,8	6,8
Clients et autres créances d'exploitation	258,1	239,7	(18,4)	255,3	244,7	(10,6)
Créances d'impôt exigible	6,8	6,8		7,4	7,4	
Instruments financiers dérivés	8,9	8,9		9,8	9,8	
Actifs destinés à être cédés						
Total Actifs courants	1 105,5	1 101,3	(4,2)	1 146,5	1 142,7	(3,8)
Trésorerie	53,6	53,6		68,1	68,1	
Total Actif	2 333,8	2 398,4	64,6	2 433,4	2 495,9	62,5
PASSIF						
Capital & primes d'émission	702,8	702,8		698,0	698,0	
Actions détenues en propre	(0,6)	(0,6)		(10,5)	(10,5)	
Réserves	408,3	119,9	(288,4)	453,5	170,1	(283,4)
Ecart de conversion	(32,9)	(3,0)	29,9	(29,9)		29,9
Résultat net - part du groupe	24,2	49,8	25,6			
Capitaux propres - part du groupe	1 101,8	868,9	(232,9)	1 111,1	857,6	(253,5)
Intérêts minoritaires	15,9	19,4	3,5	12,5	13,5	1,0
Capitaux propres	1 117,7	888,3	(229,4)	1 123,6	871,1	(252,5)
Dettes financières à long terme	746,5	746,5		769,6	769,6	
Autres passifs non courants	42,6	51,2	8,6	56,2	54,6	(1,6)
Impôts différés passifs	11,5	273,4	261,9	6,5	300,3	293,8
Dettes non courantes	800,6	1 071,1	270,5	832,3	1 124,5	292,2
Dettes financières à court terme et intérêts courus	146,8	170,0	23,2	198,9	221,7	22,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	242,7	244,0	1,3	250,3	250,8	0,5
Dettes d'impôt exigible	2,9	2,9		5,7	5,7	
Provisions pour risques et charges à court terme	20,4	19,4	(1,0)	20,9	20,4	(0,5)
Instruments financiers dérivés	2,7	2,7		1,7	1,7	
Total passifs courants	415,5	439,0	23,5	477,5	500,3	22,8
Total Passif	2 333,8	2 398,4	64,6	2 433,4	2 495,9	62,5

2.2 Détail de la colonne "Ecart" par type de retraitement ou de reclassement

Au 1^{er} avril 2004

Les différentes colonnes des tableaux ci-dessous permettent de croiser les écarts par poste du bilan avec les différents types de retraitement ou de reclassement entraînés par l'application des normes IAS/IFRS. Chaque colonne fait ensuite l'objet d'un commentaire détaillé.



Au 1er avril 2004

En millions d'euros

	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	Ecart Total
ACTIF								
Immobilisations incorporelles	(0,9)							(0,9)
Immobilisations corporelles	62,0							62,0
Titres mis en équivalence		22,4						22,4
Investissements financiers	(0,2)		(13,0)				(1,3)	(14,5)
Impôts différés actifs	0,8		1,8	(2,5)	8,3		(11,1)	(2,7)
Total Actifs non courants	61,7	22,4	(11,2)	(2,5)	8,3	0,0	(12,4)	66,3
Stocks						6,8		6,8
Clients et autres créances d'exploitation	(5,3)					(6,8)	1,5	(10,6)
Total Actifs courants	(5,3)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	(3,8)
Total Actif	56,4	22,4	(11,2)	(2,5)	8,3	0,0	(10,)	62,5
PASSIF								
Réserves	34,1	22,4	(16,0)	4,9	(275,1)	(23,5)	(30,2)	(283,4)
Ecart de conversion							29,9	29,9
Capitaux propres - part du groupe	34,1	22,4	(16,0)	4,9	(275,1)	(23,5)	(0,3)	(253,5)
Intérêts Minoritaires						0,7	0,3	1,0
Capitaux propres	34,1	22,4	(16,0)	4,9	(275,1)	(22,8)	(0,0)	(252,5)
Autres passifs non courants			5,6	(7,4)			0,2	(1,6)
Impôts différés passifs	22,3		(0,8)		283,4		(11,1)	293,8
Dettes non courantes	22,3	0,0	4,8	(7,4)	283,4	0,0	(10,9)	292,2
Dettes financières à court terme et intérêts courus						22,8		22,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation							0,5	0,5
Provisions pour risques et charges à court terme							(0,5)	(0,5)
Total passifs courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,8	0,0	22,8
Total Passif	56,4	22,4	(11,2)	(2,5)	8,3	0,0	(10,9)	62,5

- a- Application de nouvelles durées d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles, retraitement des charges à répartir ou à étaler. L'impact sur les réserves de ces retraitements est de 34,1 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition contre 36 millions d'euros dans la version préliminaire.
- b- Imputation aux capitaux propres de la plus value d'apport Maxxium pour sa valeur nette au 31 mars 2004. L'impact sur les réserves de ces retraitements est de 22,4 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition, en ligne avec les 22 millions d'euros mentionnés dans la version préliminaire.
- c- Prise en compte directe en capitaux propres des écarts actuariels différés sur les engagements de retraite et constitution d'une provision concernant les engagements relatifs aux mutuelles de santé dont bénéficient certains retraités en France. L'impact total de ces deux retraitements sur les capitaux propres est de 16,0 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition, en ligne avec les 16 millions d'euros mentionnés dans la version préliminaire.
- d- Les provisions pour risques dont l'échéance est supérieure à deux ans sont actualisées. L'impact total de ce retraitement sur les réserves est de 4,8 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition et 1 million d'euros dans la version préliminaire. L'écart s'explique par le fait que la provision faisant l'objet de l'actualisation, auparavant figée en euros a été re-qualifiée comme une sortie future de trésorerie en dollars et de ce fait revalorisée au cours de clôture conjointement à l'actualisation.
- e- Un impôt différé est constaté sur les différences temporaires entre la valeur consolidée des actifs et leur valeur fiscale.
 - L'écart ainsi constaté sur les marques considérées comme non cessibles indépendamment des structures acquises, ne faisait auparavant pas l'objet d'une provision pour impôt différé. L'impact



de ce retraitement sur les réserves est de 275,1 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition et 276 million d'euros dans la version préliminaire. La variation provient de corrections apportées à la valeur fiscale de certaines marques.

- Un actif d'impôt différé de 8,3 millions d'euros correspondant à l'application du taux d'impôt de l'acheteur et non plus du vendeur dans les écritures d'élimination de marges sur stock interne. Cet impact n'avait pas été anticipé dans le bilan de transition.
- La charge d'impôts de 3 millions d'euros concernant les titres des sociétés mise en équivalence mentionnée dans le bilan de transition préliminaire n'a pas été reconduite (les distributions éventuelles de ces sociétés n'étant soumises à aucun impôt de distribution).

-f- L'ensemble des ces reclassements n'avait pas été anticipé dans le bilan de transition. Ils proviennent pour la plupart de l'analyse approfondie de la substance de certaines transactions par rapport à leur forme juridique.

Le reclassement de stocks à clients de 6,8 millions d'euros correspond à la requalification en stocks d'avances faites à certains fournisseurs de la viticulture en Champagne.

Le reclassement de "Intérêts minoritaires" à dette pour 22,8 millions d'euros correspond à la requalification en dette des capitaux propres de l'entité ad-hoc Champaco (coopérative de vieillissement devenue depuis AFC) en raison de leur affectation au financement des stocks et à leur rémunération, incluse dans la charge financière du groupe Rémy Cointreau.

Le reclassement de (23,5) millions d'euros des intérêts minoritaires aux capitaux propres part du groupe correspond à un changement dans la manière de consolider les entités ad-hoc (IAS 27). Auparavant en intégration globale avec 100% d'intérêts minoritaires, elles sont désormais traitées comme des intégrations globales sans intérêts minoritaires.

-g- Cette colonne présente l'impact de différents reclassements neutres sur les capitaux propres, incluant le reclassement en réserves des écarts de conversion en solde à l'ouverture, tel que proposé par IFRS 1.

Au 31 mars 2005

En millions d'euros	Au 31 mars 2005								Ecart Total
	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	
ACTIF									
Immobilisations incorporelles	(0,7)								(0,7)
Immobilisations corporelles	62,3								62,3
Titres mis en équivalence		24,2							24,2
Investissements financiers	(0,2)		(15,9)						(16,1)
Impôts différés actifs	0,8		4,1	(0,8)	9,3		(14,3)		(0,9)
Total Actifs non courants	62,2	24,2	(11,8)	(0,8)	9,3	0,0	(14,3)	0,0	68,8
Stocks						14,2			14,2
Clients et autres créances d'exploitation	(4,2)					(14,2)			(18,4)
Total Actifs courants	(4,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,2)
Total Actif	58,0	24,2	(11,8)	(0,8)	9,3	0,0	(14,3)	0,0	64,6



Au 31 mars 2005

En millions d'euros

	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	Ecart Total
PASSIF									
Réserves	34,1	22,4	(21,1)	4,9	(275,5)	(23,5)	(30,2)	0,5	(288,4)
Ecart de conversion							29,9		29,9
Résultat net - part du groupe	0,2	1,8		(3,9)	30,4	(2,4)		(0,5)	25,6
Capitaux propres - part du groupe	34,3	24,2	(21,1)	1,0	(245,1)	(25,9)	(0,3)	0,0	(232,9)
Intérêts minoritaires						3,1	0,4		3,5
Capitaux propres	34,3	24,2	(21,1)	1,0	(245,2)	(22,8)	0,1	0,0	(229,4)
Autres passifs non courants			10,0	(1,8)			0,4		8,6
Impôts différés passifs	22,5		(0,7)		254,4		(14,3)		261,9
Dettes non courantes	22,5	0,0	9,3	(1,8)	254,4	0,0	(13,9)	0,0	270,5
Dettes financières à court terme et intérêts courus	0,2					22,8	0,2		23,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	1,0						0,3		1,3
Provisions pour risques et charges à court terme							(1,0)		(1,0)
Total passifs courants	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	22,8	(0,5)	0,0	23,5
Total Passif	58,0	24,2	(11,8)	(0,8)	9,3	0,0	(14,3)	0,0	64,6

Les impacts ci-dessus reprennent ceux au 1^{er} avril 2004 ainsi que les mouvements de la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 sur les retraitements identifiés lors de la transition et également sur de nouveaux types de retraitements relatifs à des transactions de l'exercice.

- a- Au 31 mars 2005, s'ajoute également le retraitement d'un contrat de location financement et d'un bail de location de bureaux (étalement des avantages consentis par le bailleur sur la durée du bail).
- b- L'écart d'acquisition constaté chez Maxxium lors de la constitution de la joint-venture cesse d'être amorti à partir du 1^{er} juillet 2004.
- c- Prise en compte directe en capitaux propres de la variation des écarts actuariels entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.
- d- Actualisation provision pour risques.
- e- Effet des variations de taux d'impôt sur l'écriture d'impôt différé sur les marques.
- f- Le reclassement de stocks à clients de 14,2 millions d'euros correspond à la requalification en stocks d'avances faites à certains fournisseurs de la viticulture en Champagne. Les autres reclassements sont ceux au 1er avril 2004, impactés des mouvements de l'exercice.
- g- Cette colonne présente les mêmes types de reclassements que ceux au 1er avril 2004, impactés, le cas échéant, des mouvements de l'exercice.
- h- Comptabilisation d'une charge et d'un impact symétrique en réserves en application de IFRS 2 "paiement fondé sur des actions".



3. Compte de résultat au 31 mars 2005

3.1 Compte de résultat comparé

En millions d'euros	Au 31 mars 2005		
	Normes Françaises	Normes IFRS	Ecart
	(a)	(b)	(b)-(a)
Chiffre d'affaires	905,3	823,8	(81,5)
Marge brute	494,7	438,8	(55,9)
Frais commerciaux	(243,6)	(221,0)	22,6
Frais administratifs	(83,4)	(87,9)	(4,5)
Autres produits et charges		12,1	12,1
Résultat opérationnel courant	167,7	142,0	(25,7)
Provision pour dépréciation d'actifs		(28,8)	(28,8)
Autres produits et charges opérationnels		1,7	1,7
Résultat opérationnel	167,7	114,9	(52,8)
Résultat Financier	(53,1)	(55,8)	(2,7)
Résultat avant impôts	114,6	59,1	(55,5)
Impôt sur les bénéfices	(38,3)	(10,5)	27,8
Quote part dans le résultat des entreprises associées	5,6	7,4	1,8
Résultat net des activités poursuivies	81,9	56,0	(25,9)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		(0,7)	(0,7)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3,1)	(5,5)	(2,4)
Résultat exceptionnel net d'impôts	(54,6)		54,6
Résultat net - part du groupe	24,2	49,8	25,6

3.2 Analyse de l'écart

En millions d'euros	Au 31 mars 2005										Ecart
	-a-	-b-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	-i-	-j-	Activités Cédées en 05/06	
Chiffre d'affaires									(6,5)	(75,0)	(81,5)
Marge brute									(6,5)	(49,4)	(55,9)
Frais commerciaux	(0,2)					(0,2)		(5,6)	(3,9)	32,5	22,6
Frais administratifs	0,6						(0,8)		(4,3)		(4,5)
Autres produits et charges									12,1		12,1
Résultat opérationnel courant	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(0,8)	0,0	(8,2)	(16,9)	(25,7)
Provision pour dépréciation d'actifs									(52,3)	23,5	(28,8)
Autres produits et charges opérationnels									1,7		1,7
Résultat opérationnel	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(0,8)	0,0	(58,8)	6,6	(52,8)
Résultat Financier			(5,6)						0,7	2,2	(2,7)
Résultat avant impôts	0,4	0,0	(5,6)			(0,2)	(0,8)	0,0	(58,1)	8,8	(55,5)
Impôt sur les bénéfices	(0,1)		1,7	30,4		0,1	0,3		3,5	(8,1)	27,8
Quote part dans le résultat des entreprises associées		1,8									1,8
Résultat net des activités poursuivies	0,3	1,8	(3,9)	30,4	0,0	(0,1)	(0,5)	0,0	(54,6)	0,7	(25,9)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										(0,7)	(0,7)
Part revenant aux intérêts minoritaires					(2,4)						(2,4)
Résultat exceptionnel net d'impôts									54,6		54,6
Résultat net - part du groupe	0,3	1,8	(3,9)	30,4	(2,4)	(0,1)	(0,5)	0,0	0,0	0,0	25,6



- a- L'impact de cette rubrique sur le compte de résultat est essentiellement une réduction de la charge d'amortissement.
- b- Extourne de l'amortissement de la plus-value d'apport Maxxium sur un exercice (-1,5 millions d'euros) et de l'amortissement du goodwill Maxxium à partir du 1^{er} juillet 2004 (+3,3 millions d'euros).
- d- Actualisation de certaines provisions pour risques et reconversion aux cours de clôture lorsque le risque couvert est en devises étrangères.
- e- Impact des changements de taux d'impôts sur les écritures d'impôts passées au titre des IFRS et principalement sur l'impôt différé passif constaté sur l'écart entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des marques.
- f- Le montant de (2,4) millions d'euros au niveau des intérêts minoritaires correspond à un changement dans la manière de consolider les entités adhoc (IAS27). Auparavant intégration globale avec 100% d'intérêts minoritaires, elles sont désormais traitées comme des intégrations globales sans intérêts minoritaires.
- g- Modification dans le calcul des provisions sur créances clients dans certaines filiales.
- h- Constatation d'une charge au titre de IFRS 2 "paiements fondés sur des actions".
- i- Reclassement de frais commerciaux en chiffres d'affaires pour 6,5 millions d'euros correspondant à certains dépenses de coopération commerciale aux Etats-Unis principalement (IAS 18).
Reclassement en autres produits et charges d'éléments pour 12,1 millions d'euros de revenus divers qui étaient auparavant portés en déduction des frais commerciaux.
- j- Reclassement des éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel net d'impôts.

Enfin, conformément aux recommandations des IFRS visant à faciliter la comparabilité des états financiers, l'intégralité des éléments de résultat relatifs aux activités Polonaises, cédées en août 2005, est reclassée dans la ligne "résultat des activités cédées ou en cours de cession".

4. Principes comptables retenus pour la transition

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan de transition à la date de transition (1^{er} avril 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première adoption des normes IFRS") et qui sont commentées ci-dessous norme par norme.

4.1 Adoption de IFRS 1 "Première adoption des IFRS"

La norme IFRS 1 définit les modalités d'établissement du premier bilan en IFRS. Le principe général est l'application rétrospective de toutes les normes en vigueur au 31 mars 2006, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition, le 1^{er} avril 2004.

La norme IFRS 1 prévoit des traitements optionnels ; les choix effectués par le groupe Rémy Cointreau en ce domaine sont les suivants :

- Regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective de la norme IFRS 3 a été retenue ;
- Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue ;
- Avantages sociaux : les écarts actuariels différés en normes françaises à la date de transition ont été comptabilisés ;
- Conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères ont été annulées au 1^{er} avril 2004 en contrepartie du report à nouveau ;
- Paiements fondés sur des actions : la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions n'est pas appliquée par le groupe Rémy Cointreau aux plans d'options d'achat ou de souscription ouverts antérieurement au 7 novembre 2002, date avant laquelle l'application est optionnelle.

4.2 Périmètre de consolidation

En application des normes relatives au périmètre de consolidation (normes IAS 27, 28 et 31), le groupe Rémy Cointreau a revu l'ensemble de son périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation des sociétés du groupe. Le seul changement concerne les entités ad-hoc dont les intérêts minoritaires ont été reclassés en capitaux propres groupe et en dettes financières.



Il convient de rappeler que le groupe, dans la perspective des IFRS, avait décidé, lors de l'exercice 2004, d'appliquer par anticipation, dans ses comptes consolidés, le règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif à la consolidation des entités ad-hoc. Certaines activités des coopératives de vieillissement Prochacoop et Champaco (fusionnées depuis dans Alliance Fine Champagne) avaient ainsi été consolidées.

4.3 Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles du groupe Rémy Cointreau est constitué de marques. Ces actifs à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en IFRS. Ces tests étaient déjà pratiqués par le groupe en normes françaises.

En normes françaises, certaines dépenses de marketing et publicité faisaient l'objet d'une inscription à l'actif au titre de charges à répartir ou à étaler et étaient classées dans le poste "Autres créances".

En IFRS, ces dépenses ne satisfont pas les critères de reconnaissance d'un actif et doivent être comptabilisées directement en résultat.

Au 1^{er} avril 2004, les soldes de ces dépenses activées est porté en diminution du report à nouveau.

4.4 Immobilisations corporelles

Le groupe Rémy Cointreau a opté pour la méthode du coût historique amorti.

Le groupe a appliqué rétrospectivement à l'ensemble de son parc d'immobilisations corporelles les dispositions de la norme IAS 16, ce qui l'a conduit à réviser les plans d'amortissement de ces immobilisations en fonctions des durées d'utilité escomptées.

Les durées d'utilité retenues sur certains types d'actifs (bâtiment, futaille et cuveries notamment) s'allongent de manière significative. Les actifs industriels étant utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte.

4.5 Titres mis en équivalence

En normes françaises, le joint venture de distribution Maxxium est consolidé par mise en équivalence. Lors de sa constitution et d'opérations subséquentes, des écarts d'acquisition ont été enregistrés dans les comptes de Maxxium et sont amortis linéairement sur 20 ans.

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valorisation annuel.

Parallèlement, la plus-value d'apport enregistrée chez Rémy Cointreau, en normes françaises, lors de la constitution de Maxxium, portée en diminution de la valeur d'équivalence et également amortie linéairement sur 20 ans sera, en IFRS, imputée sur le report à nouveau pour sa valeur nette au 1^{er} avril 2004, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

4.6 Avantages au personnel

Conformément à l'option proposée dans IFRS1, les écarts actuariels non amortis au 1^{er} avril 2004 au titre du retraitement des régimes à prestations définies sont intégralement constatés en déduction du poste "Autres immobilisations financières" par contrepartie d'une imputation en report à nouveau.

Les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux mutuelles de santé dont bénéficient certains retraités en France ont fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation en provision pour retraites par contrepartie d'une imputation sur le report à nouveau.

Tous les autres avantages significatifs entrant dans le champ de la norme IAS19 étaient déjà comptabilisés en normes françaises au 1^{er} avril 2004.

4.7 Conversion

Conformément à l'option proposée dans la norme IFRS1, les écarts de conversion négatifs accumulés dans les capitaux propres antérieurement au 1er avril 2004 ont été reclassés en report à nouveau.

4.8 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS37, les provisions pour risques et charges d'un montant significatif dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

4.9 Impôts différés

En normes françaises, le groupe Rémy Cointreau ne comptabilise pas d'impôt différé au titre des écarts de première consolidation affectés aux marques, en application de l'exception du Règlement CRC 99-02 ; en effet, ces actifs incorporels ont été de pratique constante considérés comme non cessibles indépendamment des structures acquises.

La norme IAS 12 ne prévoit pas cette exception. En conséquence, un impôt différé passif est calculé sur la différence entre la valeur de ces marques inscrite à l'actif consolidé et leur base fiscale, le plus souvent nulle, dans les comptes sociaux de la société acquise, propriétaire de la marque.

Le taux d'impôt retenu est celui qui serait théoriquement appliqué à la plus-value en cas de cession séparée de la structure.

Cet impôt différé passif est constitué par rapport à la valeur des marques au 1er avril 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres consolidés.

Au delà l'impact de première application, ce traitement comptable conduit également à ne plus prendre en considération dans le calcul de la charge d'impôt annuelle certains avantages fiscaux préalablement considérés comme des différences permanentes.

L'application de IAS 12 a conduit également à reconnaître un actif d'impôt différé au taux de l'acheteur et non plus du vendeur sur l'élimination des marges latentes relatives aux transferts de stocks entre sociétés du groupe.

4.10 Paiements fondés sur des actions

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions octroyés depuis le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation selon les dispositions de la norme IFRS 2.

4.11 Chiffres d'affaires et produits accessoires

En application de la norme IAS18, certains frais commerciaux qui font l'objet de facturation de la part des distributeurs, présentés en frais commerciaux en normes françaises, doivent être reclassés en déduction du chiffre d'affaires net.

Certains revenus accessoires, auparavant présentés en net des frais commerciaux, sont désormais présentés dans une rubrique distincte "autres revenus et charges".

4.12 Résultat opérationnel et résultat exceptionnel

En normes françaises, le Groupe utilise la notion de résultat exceptionnel afin d'isoler certains produits et charges exceptionnels dont la réalisation n'est pas rattachable à l'exploitation courante. En particulier, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les coûts de restructuration, les cessions d'actifs significatifs ainsi que les dépréciations de marques.



Cette notion n'étant pas admise en IFRS, le Groupe Rémy Cointreau présentera un résultat opérationnel courant ainsi qu'une rubrique intitulée "Autres revenus et charges opérationnels" regroupant la plupart des produits et charges précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel.

4.13 *Information sectorielle*

Dans le cadre de la revue de son mode d'organisation interne et suite à une analyse approfondie des caractéristiques essentielles des différents secteurs d'activité identifiés jusqu'à présent, le Groupe Rémy Cointreau a décidé de regrouper les segments « Liqueurs » et « Spiritueux » à compter de sa première publication de comptes en IFRS.

D'autre part, le résultat opérationnel courant de chaque activité sera désormais présenté après allocation complète des frais de réseau et frais centraux.

Rémy Cointreau, S.A.

Rémy Cointreau, S.A.

Rapport spécifique des commissaires aux comptes sur les états de rapprochements IFRS de l'exercice 2004/05

Auditeurs et Conseils Associés S.A.

Membre de Nexia International
33 rue Daru
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young

41, rue Ybry
92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. à capital variable minimum de €37.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rémy Cointreau, S.A.

Rémy Cointreau, S.A.

Rapport spécifique des commissaires aux comptes sur les états de rapprochement IFRS de l'exercice 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau, nous avons effectué un audit des états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} avril 2004, le bilan consolidé au 31 mars 2005 et le résultat consolidé de la société Rémy Cointreau pour l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport (les « rapprochements IFRS »).

Les rapprochements IFRS ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/06, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les rapprochements IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les rapprochements IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les rapprochements IFRS ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/06 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004/05 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005/06 pourraient être différents des rapprochements IFRS joints au présent rapport.

Nous attirons également votre attention sur le renvoi aux informations narratives relatives à la norme IFRS 1 et à la description de l'impact des IFRS sur les principes comptables retenus par le Groupe exposé dans le préambule.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/06, les rapprochements IFRS n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003/04, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 décembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs et Conseils Associés S.A.
Membre de Nexia International

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young

François Mahé

Richard Olivier